



**Appel intersyndical académique
Rassemblement de soutien à Kai Terada
au Tribunal Administratif de Versailles
le lundi 16 décembre à 9 heures.**

La situation de Kai Terada est symptomatique de la répression menée par l'Education Nationale, sous forme de sanctions déguisées :

- Mutation arbitraire et forcée de la part de l'Administration,
- Atteinte aux droits syndicaux,
- Neutralisation illégale de sa mutation,
- Suppression de sa demande de mutation

Après des années de procédure, la situation de Kai Terada est enfin jugée au Tribunal Administratif de Versailles le lundi 16 décembre 2024.

Nos organisations syndicales demandent le rétablissement de Kai Terada sur son poste au lycée Joliot-Curie de Nanterre sans perte d'ancienneté, le rétablissement de tous ses droits statutaires à commencer par le droit à mutation.

**Nos organisations syndicales appellent à un
rassemblement de soutien le lundi 16 décembre, à 9
heures, devant le Tribunal Administratif de Versailles,
56 avenue de Saint-Cloud à Versailles**

Petit rappel de la situation ubuesque de Kai Terada

Une mutation arbitraire

Le 1er septembre 2022, notre camarade Kai Terada a été suspendu puis « muté dans l'intérêt du service » le jeudi 22 septembre. La situation est ubuesque puisque sa mutation n'est justifiée par aucune pièce dans son dossier administratif. Le seul élément explicatif est une note datée du 13 octobre, postérieure à l'arrêté de suspension qui a été fournie suite à la requête en référé que Kai Terada a déposée contre l'arrêté de mutation, pris sur une accusation sans fondement (insulte lors d'un conseil d'administration, alors qu'il n'était pas élu sur cette période !).

Kai Terada a demandé fin 2022 les procès-verbaux des auditions (qui fondent la décision prise suite à une mission d'inspection à 360°) qui ne lui ont à ce jour toujours pas été communiqués malgré un avis favorable de la CADA (Commission d'accès aux documents administratifs) : le rectorat fait sciemment de la rétention sur un élément clé de sa procédure.

Une atteinte aux droits syndicaux

Le rectorat, en le mutant, a brisé son mandat de co-secrétaire départemental de SUD éducation 92 car il n'exerce désormais plus dans les Hauts-de-Seine.

Une neutralisation illégale de sa mutation

Le 12 avril 2023, Kai Terada a reçu un courrier, signé par le secrétaire général adjoint, Michaël Chaussard, lui annonçant que sa demande de participation au mouvement intra-académique avait été « neutralisée ». Cette procédure n'a aucun fondement réglementaire. Elle est illégale.

Une suppression de sa demande de mutation

Cette année, Kai Terada n'a pas reçu de courrier lui annonçant que sa demande de participation au mouvement intra-académique 2024 avait été « neutralisée », il l'a découvert en se connectant sur Iprof en constatant que son vœu unique pour le lycée Joliot-Curie de Nanterre avait été supprimé.

Des sanctions déguisées

En supprimant, ou en neutralisant son seul vœu, l'administration se donne le droit de le sanctionner encore, de façon déguisée, dont une fois sans rendre cet acte officiel. Ainsi sa demande de mutation disparaît honteusement dans les limbes et indéfiniment en restant fidèle à la décision d'une ancienne rectrice.

Les organisations syndicales académiques de Versailles SUD éducation, CGT Educ'Action, SNALC, FNEC FP-FO, SNES-FSU, demandent toujours le rétablissement de Kai Terada sur son poste au lycée Joliot-Curie de Nanterre sans perte d'ancienneté, le rétablissement de tous ses droits statutaires à commencer par le droit à mutation.